JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR Mr: DE V.

Nro: L.

OCTOBRE 1789.

Dimanche 25.

Séance du Lundi 19.

ON fit lecture dans cette Séance d'un Bref du S. Siege, qui avoit été remis aux Maréchaux de la Diète par le Nonce Apostolique.

Le Grand Chancelier de la Couronne annonça aux Etats, que la Députation des affaires étrangères avoit reçu la communication des conferences de sa Sainteté avec le Cardinal Antici, Ministre de la République, sur les nouveaux arrêtés de la Diète relatifs à notre Clergé. La lecture de cet écrit fut faite à huis-clos; & après la rentrée des *Arbitres*, la Chambre décida de fixer à deux mois la prolongation, qu'Elle accorde à la Députation établie pour traiter avec le Clergé.

Séance du Mardi 20.

La matière de l'impôt établi ſur les peaux, fut l'objet de beaucoup de discutions. Les avis étoient très partagés dans la Chambre ; les uns pretendoient qu'on devoit remettre à la Commiſſion du Treſor le soin de régler l'adminiſtration de cet impôt; d'autres au contraire ſoutenoient qu'il falloit lui preſcrire la manière de l'adminiſtrer. On Voulut encore établir, que toutes les peaux de Bœufs & de Vaches Soient remiſes au Treſor public: mais tous ces diferents avis ayant occaſioné des debats, qui ne permirent pas de porter aucune déciſion ſur le ſujet qui y donna lieu, S. M. termina la Seance.

Séance du Jeudi 22.

La matière qui occupa la Chambre, dans la Seance precedente, fut encore très long-temps discuté dans celle-ci ; mais les avis étant toujours fort partagés ſur la manière d'aſſeoir l'impôt mentionné ci deſſus, on ne put parvenir à terminer definitivement cet objet.

Nous rapporterons cependant les principaux points qui ont été le ſujet des debats de l'assemblée d'aujourd'hui; quoiqu'ils n'ont mené à aucune determination, ils ſerviront au moins à faire connoitre les differents côtés ſous les

quels l'impôt affecté ſur les peaux, a été vu par les membres des Etats.

Il fut premièrement queſtion de l'étendue qu'on donneroit à cette impoſition; ſur quoi quelques membres de la Chambre obſerverent, que la loi avoit prononcé, que les Bouchers ſeroient ſeuls obligés de donner au Treſor public, les peaux des animaux qui tueront. On pretendit alors que les peaux de Bœufs et de Vaches, devoient ſeulement être compriſes dans cet impôt, & que toutes les autres reſteroient aux proprietaires. Beaucoup de membres etoient d'un avis très contraire; & vouloient que tout particulier fut ſoumis à donner au Treſor, les peaux des animaux qu'ils feroient tuer. Comme on deſiroit rapprocher les ſentimens qui etoient trop diviſes, afin que l'unanimité put terminer ces discutions, on allégua contre la dernière propoſition les inconvenients ſuivants: 1. que la perception d'un impôt auſſi etendu etoit presque impoſſible; 2. qu'elle mettroit les citoyens dans le cas d'une eſpèce de guerre contre les Exacteurs du Treſor 3. enfin, que la Republique retireroit peu d'avantage de ce droit, vu le grand nombre de ſujets qu'Elle feroit obligé d'employer pour le percevoir.

Des motiſs indépendants de la Volonté du Redacteur de ce Journal, ne lui permettent pas de rendre compte à ſes Lecteurs, dans ce nu-

méro, de la Séance du Vendredi: mais il ne manquera point de la rapporter dans la feuille prochaine.

Il vient de paſſer par Varſovie des Banquiers Saxons, qui vont en Ruſſie demander le payement des ſommes dues par les négociants ruſſes, pour des effets fournis à credit aux foires de Leipſig. Nous avons annoncé dans le Nro: 46. que déjà au commencement de l'avant dernière foire, les ruſſes devoient 2000,000. de roubles. On avoit promis de commencer à la dernière foire, le payement par un million d'écus, & ce payement n'a pas eu lieu. Il n'y avoit que cinq ruſſes à la foire; & la défenſe d'importer des marchandiſes étrangères, mettant fin à tout commerce entre les deux pays, l'alarme eſt devenu générale en Saxe, & a fait prendre aux Banquiers Saxons la réſolution d'entreprendre ce voyage. Deux raiſons ont principalement cauſé la facheuſe ſituation dans la quelle ſe trouvent les négociants ruſſes: 1. la guerre entre l'Autriche & la Porte qui, empêchant toute communication avec les grecs & les turcs, a diminué le nombre de ceux qui achetoient les fourures, qu'on a été obligé de Vendre avec perte. 2. la guerre avec la Suède qui, ayant causé une grande altération dans le cours du change, a mis les ruſſes dans le cas de perdre conſidérablement ſur les remiſes qu'ils ont eu à faire.